



## Aidez moi et aidez ma fille

Par **jean pierre belloc**, le **19/12/2016** à **23:30**

bonjour,

la mère de ma fille (nous sommes en attente de jugement jaf) prétends que c'est ma fille qui choisit si elle vient me voir (we et vacances) après 4 ans de séparation ou le calme régnait jusqu'à ce qu'elle rencontre des soucis caf dus à sa non déclaration des pension alimentaires mises en place après mon statut de retraité que j'ai du éclairer suite à leur demande directe. qu'en pensez vous ?

Ce soir raccompagnant ma fille chez sa mère (en attente de jugement nous avons décidés qu'elle aie le droit de garde) celle ci n'a pas permis que ma fille garde un vêtement que je lui ai offert et nous sommes le 19 décembre l'a fait se changer sur le bord de la route prétextant que ce qui venait de moi devait rester chez moi, j'en suis malade, elle ne reconnais pas le droit de possession de ses propres habits à ma filles et refuse même qu'elle rapporte chez elle les cadeaux dont elle se sert depuis plus d'un an, cadeaux que je lui ai faits !!!!

J'ai besoin d'aide, je craque !

Jean Pierre

Par **Visiteur**, le **20/12/2016** à **09:01**

Bonjour,

comment a été décidé le droit de garde ? J'entend officiellement ! Par un juge ! Pas entre vous.

Par **jean pierre belloc**, le **20/12/2016** à **10:27**

merci de votre réponse, pas de décision du JAF, devant la pression exercée, je viens de déposer une demande. Nous sommes séparés depuis 6 ans et une entente était convenable jusqu'à présent. J'avais ma fille une partie des congés et 1 we sur deux.

Par **Visiteur**, le **20/12/2016** à **11:01**

donc aucune règle particulière ! mode de garde au bon vouloir de chacun ! chacun des parents peut littéralement embêter l'autre par des petits riens qui gâchent la vie de tout le

monde. Un conseil, préparez votre passage devant le juge en notant ce que vous vous voulez ! Soyez précis dans les quantités de jours, la PA si il y en a une, sur qui paie les voyages,... Chaque point laissé au bon vouloir de l'autre sera un point de discorde un jour ou l'autre !

Par **jean pierre belloc**, le **20/12/2016** à **12:04**

Merci ! Mais refuser pour elle que ma fille puisse garder avec elle vêtements et cadeaux (même anciens) et l'aliène contre sa volonté, se sont ses affaires ! Comment appréhender cela ? C'est limite maltraitance psychologique ! Un Jaf peut il avoir une influence a ce sujet ? Ma fille est intègre, je ne veux pas la voir comme cela découpée en deux...